

Succession Hallyday : des donations qui soulèvent de nombreuses questions

Par [Aude Bariéty](http://plus.lefigaro.fr/page/aude-bariety-1-0) (http://plus.lefigaro.fr/page/aude-bariety-1-0) | Mis à jour le 16/02/2018 à 16:53



De son vivant, l'«idole des jeunes» a réalisé plusieurs donations en faveur de David Hallyday et Laura Smet. Pour *Le Figaro*, Me François Buthiau, spécialiste en droit des successions, revient sur les enjeux juridiques soulevés par cet énième rebondissement de la guerre qui déchire le clan Hallyday.

Jeudi, plusieurs médias ont révélé l'existence de donations accordées de son vivant par Johnny Hallyday à ses deux premiers enfants, David Hallyday et Laura Smet: la moitié d'une propriété située dans le XVI^e arrondissement de Paris pour son fils, des sommes d'argent conséquentes et une rente mensuelle pour sa fille afin d'aider cette dernière dans l'achat d'un appartement rue Bonaparte (VI^e arrondissement). Des révélations, en ce qui concerne Laura Smet, confirmées par la principale intéressée. Sylvie Vartan, mère de David Hallyday, a en revanche dénoncé de «fausses informations» (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/02/16/97001-20180216FILWWW00204-heritage-johnny-sylvie-vartan-consterne-par-les-fausses-informations-sur-son-fils.php>).

» **LIRE AUSSI - Johnny Hallyday aurait délibérément écarté ses enfants David et Laura de sa succession** (<http://www.lefigaro.fr/musique/2018/02/16/03006-20180216ARTFIG00071-johnny-hallyday-aurait-deliberement-ecarte-ses-enfants-david-et-laura-de-sa-succession.php>)

Ces nouveaux éléments sont rendus publics quelques jours seulement après que le frère et la sœur ont décidé de contester le testament de leur père (<http://www.lefigaro.fr/musique/2018/02/12/03006-20180212ARTFIG00113-laura-smet-et-david-hallyday-vont-contester-le-testament-de-leur-pere-johnny-hallyday.php>). Rédigé selon la loi californienne, ce document indique que l'ensemble des biens et des droits d'artiste de l'«idole des jeunes» doit revenir à sa dernière épouse Laetitia, avec laquelle il avait adopté deux filles, Jade et Joy. Laura Smet et David Hallyday arguent que les dispositions prises par leur père, qu'ils jugent «extravagantes», «contreviennent manifestement aux exigences du droit français».

» **LIRE AUSSI - Johnny Hallyday: ses enfants peuvent-ils contester le testament?**

(<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/02/12/20002-20180212ARTFIG00313-johnny-hallyday-ses-enfants-peuvent-ils-contester-le-testament.php>)

Les donations en question

Interrogé par *Le Figaro*, Me François Buthiau, avocat au barreau de Paris spécialisé en droit des successions, estime que les donations faites à David Hallyday et Laura Smet ne devraient pas avoir de répercussions trop importantes sur la décision du juge chargé de l'affaire. «Sur le plan du droit pur, à moins que le juge considère que David Hallyday a déjà reçu sa part de réserve, ces révélations ne devraient pas avoir d'incidence juridique trop importante. En revanche, sur le plan de l'équité, le juge pourrait considérer que la situation n'est pas aussi grave que celle d'enfants totalement déshérités...»

Si le frère et la sœur obtiennent finalement gain de cause et que le droit français est appliqué à la succession de Johnny Hallyday, la justice tiendra compte des donations qui ont été faites par la star à ses enfants avant sa mort. «Soit elles viendraient en déduction de leur part d'héritage, soit elles seraient considérées comme prises sur la quotité disponible de leur père, c'est à dire la portion de succession dont il pouvait disposer librement, et s'ajouteraient donc à leur part, avec certaines limites», précise Me Buthiau.

Dans le cas de la donation accordée à David Hallyday, l'homme de loi rappelle d'ailleurs que la valeur d'un bien est évaluée le jour du décès du donateur - dans ce cas, au 6 décembre 2017, jour de la mort de Johnny Hallyday. Et l'avocat d'ajouter: «On calcule la valeur du bien à l'aune de l'état dans lequel il était au moment de la donation. Si, par exemple, une piscine ou un garage ont été construits, on ne prend pas en compte la valeur de ces modifications.»

«S'il en était ainsi, son père ne lui aurait rien laissé»

Au-delà de l'aspect purement financier, Me Buthiau rappelle que les dispositions actuelles priveraient Laura Smet et David Hallyday «de ce qu'on appelle le droit moral, c'est à dire les droits non-pécuniaires sur l'œuvre de leur père (droit de paternité, de divulgation, au respect de l'oeuvre...)». Une décision très difficile à accepter, comme en témoigne le premier communiqué des avocats de Laura Smet: «S'il en était ainsi, son père ne lui aurait rien laissé: ni bien matériel, ni prérogative sur son oeuvre artistique, ni souvenir - pas une guitare, pas une moto, et pas même la pochette signée de la chanson Laura qui lui est dédiée».

Maintenant que l'assignation du frère et de la soeur a été déposée devant le tribunal de grande instance de Nanterre, la procédure judiciaire a officiellement commencé. Elle s'annonce particulièrement complexe et pourrait durer des années, à moins qu'un accord ne soit trouvé entre Laeticia Hallyday et ses beaux-enfants. «Cette option est relativement fréquente dans les affaires de succession», commente Me François Buthiau. À l'heure actuelle, la guerre qui déchire le clan Hallyday semble néanmoins bien trop violente pour espérer une telle sortie de crise.

A propos de [Johnny Hallyday](http://evene.lefigaro.fr/celebre/biographie/johnny-hallyday-2497.php) (<http://evene.lefigaro.fr/celebre/biographie/johnny-hallyday-2497.php>)



(<http://evene.lefigaro.fr/celebre/biographie/johnny-hallyday-2497.php>)

Chanteur de rock et acteur français.

Né à Paris le 15 juin 1943.

Décédé à Marnes-la-Coquette le 6 décembre 2017.



[Aude Bariéty](http://plus.lefigaro.fr/page/aude-bariety-1-0)

(<http://plus.lefigaro.fr/page/aude-bariety-1-0>)

Ses derniers articles

[EN DIRECT - Armes chimiques : les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont frappé en Syrie](#) ([http...](#))

[EN DIRECT - Revivez l'interview d'Emmanuel Macron sur TF1 ce jeudi](#) (<http://www.lefigaro.fr/politique/2018/...>)